



Pret voiture contracté il y a 20 ans

Par **nours 99**, le 16/11/2012 à 17:46

BONJOURS

je voudrais savoir pour un pret voiture contracté en 1992 si la maison de credit peut demander un remboursement ?

celle si par simple lettre non recommandée .

et savoir si le faite d avoir telephoné a la société de credit pour en savoir plus peut nous faire préjudice ?

la société de crédit va nous envoyer les papiers conforme du pret de voiture .

sachant qu en 1992 mon père n avais pas de voiture en son nom . est savoir également si la sousprefeceture peut nous appuiller par un papier comme quoi il n avais pas de carte grise en son nom ?

merci de votre réponse

Par **Marion2**, le 16/11/2012 à 18:37

Bonjour,

Vous avez reçu une lettre non recommandée AR d'une société de crédit concernant un prêt non remboursé datant de 1992 ?

Si c'est bien le cas, ne téléphonez surtout pas à cette société et ne répondez surtout pas à ses courriers.

La dette est prescrite.

Ne contactez pas la sous-préfecture.

Par **nours 99**, le **16/11/2012 à 19:34**

ma soeur a téléphoné et la société va envoyer les documents propre a la dette .
faut il ne plus répondre mm si la société telephone ou renvois des courriers ???
pouvez nous dirent ce qu il fo faire si harcèlement telephonique ou par courrier ???
cordialement

Par **Marion2**, le **16/11/2012 à 20:46**

Vous ne faites rien. Avez-vous reçu la signification d'un jugement ?

Vous ne répondez ni aux courriers ni au téléphone.

S'il y a trop d'appels téléphoniques, faites-vous inscrire sur liste rouge. C'est rapide et gratuit.
Lisez sur ce forum les messages concernant CREDIREC par exemple, vous y verrez toutes
les recommandations dans ce genre de cas.

Vous ne devez plus rien, la dette est prescrite.

Cdt

Par **nours 99**, le **19/11/2012 à 18:42**

merci pour tout ces renseignements
vous êtes de tres bon conseil
cordialement